

4.5

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20231218-321905-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 27 décembre 2023

Publié le 29 décembre 2023

Suite à la convocation en date du 4 décembre 2023
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 18 DÉCEMBRE 2023

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Jean-Luc DETAVERNIER, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Julien GOKEL, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Salim ACHIBA donne pouvoir à Doriane BECUE, Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Julien GOKEL, Régis CAUCHE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Marie CIETERS donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à François-Xavier CADART, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Soraya FAHEM donne pouvoir à Benjamin CAILLIERET, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Marie-Paule ROUSSELLE donne pouvoir à Monique EVRARD, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY.

Absent(e)(s) : Bernard BAUDOUX, Christine DECODTS, Frédéric DELANNOY, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Stéphane DIEUSAERT, Mickaël HIRAUX, Valérie LETARD, Eric RENAUD.

OBJET : Création d'un aménagement cyclable entre la commune de Quérénaing et l'Université Polytechnique des Hauts-de-France - Lancement des enquêtes publique et parcellaire et acquisitions foncières.

Vu le rapport DV/2023/485

Vu l'avis en date du 11 décembre 2023 de la Commission Infrastructures, mobilités, aménagement du territoire, logement, habitat, développement économique, partenariats institutionnels, relations internationales et européennes

DECIDE à l'unanimité:

- d'autoriser Monsieur le Président à demander à Monsieur le Préfet l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et d'une enquête parcellaire dans le cadre du projet de création de pistes cyclables le long de la RD 958, entre la commune de Quérénaing et l'Université Polytechnique des Hauts-de-France, sur le territoire de la commune de Famars ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à procéder aux acquisitions foncières ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes correspondants.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 14.

56 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 15 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Claude LEMOINE

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 18 décembre 2023

OBJET : Création d'un aménagement cyclable entre la commune de Quérénaing et l'Université Polytechnique des Hauts-de-France - Lancement des enquêtes publique et parcellaire et acquisitions foncières.

Le projet de création d'une piste cyclable le long de la RD 958, entre la commune de Quérénaing et l'Université Polytechnique des Hauts-de-France, porté par le Département, la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole (CAVM) et les communes de Famars et Quérénaing, a pour objectif de favoriser et sécuriser les déplacements cyclables entre la commune de Quérénaing, l'Université Polytechnique des Hauts-de-France et la station « Terminus » du tramway.

Ce projet, qui s'inscrit pleinement dans le Schéma cyclable départemental, a été approuvé par délibération de la Commission permanente du 14 décembre 2020 (n°4.1 DV/2020/456). Le coût du projet est estimé à 1,5 M € TTC et cofinancé à parts égales par le Département et la CAVM. Ce projet fait par ailleurs l'objet d'un financement de l'Etat au titre de l'appel à projets 2020 « Mobilités Actives – Continuités cyclables ».

Une première phase de travaux a été réalisée en 2021. La deuxième phase du projet nécessite des acquisitions foncières, l'emprise départementale étant insuffisante pour sa réalisation. Il est donc proposé d'acquérir 7 parcelles pour une surface totale de 4 616 m². Les négociations amiables ayant échoué pour l'une d'entre elles, il est aujourd'hui nécessaire de lancer une enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et une enquête parcellaire, afin de recourir à une expropriation.

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'autoriser Monsieur le Président à demander à Monsieur le Préfet l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et d'une enquête parcellaire dans le cadre du projet de création de pistes cyclables le long de la RD 958, entre la commune de Quérénaing et l'Université Polytechnique des Hauts-de-France, sur le territoire de la commune de Famars ;
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder aux acquisitions foncières ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes correspondants.

Valentin BELLEVAL
Vice-Président